

16 Avril 1960

Arrivée N° 490 SGCN

PG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET DU PREMIER MINISTRE

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

ANNEE 1960 N° 86 /PCM/MM.-

SOMMAIRE :

Nomination.-

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959, portant Constitution du Dahomey;
 VU la Loi n°59.16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
 VU la Décision n°348I (bis)/DP-2 du 26 Décembre 1956 nommant Mr.OLOGOUDOU Adjoint au Commandant de Cercle de OUIDAH;
 VU les nécessités de Service;
 SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;
 LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU;

- D E C R E T E -

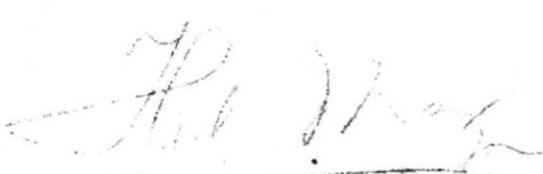
ARTICLE 1er.- Mr.OLOGOUDOU André, Commis de 1ère classe, 3ème échelon, Adjoint au Commandant de Cercle de OUIDAH est chargé de l'expédition des Affaires Courantes du Cercle de OUIDAH.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de Service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le PREMIER MINISTRE
 Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le 14 Avril 1960

M.AROUNA.-


 H.MAGA.-
AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Haussaire	I
P.C.M.	I5
M.I.	5
Cercle Ouidah	I
Trésor	I
C.F.	I
C.D.	I
M.F.	I
Intéressé	I
Inform.Radio	2
M A C	T